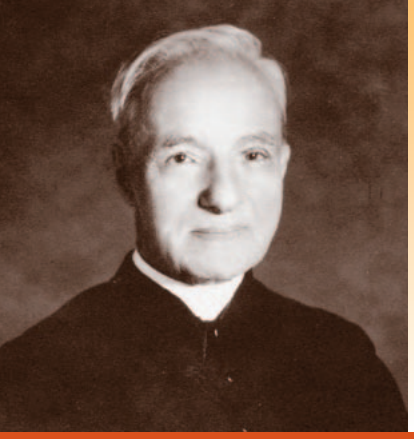

L'AMI DU FRÈRE ANDRÉ

Unis pour la promotion de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal !

Le gouvernement provincial confirme un apport de 26,4 millions $ à l'Oratoire Saint-Joseph

Une aide financière de 26,4 millions de dollars octroyée par le gouvernement du Québec donnera un nouvel élan au projet d'aménagement de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal. Cette contribution importante annoncée le 5 juin dernier, lors du dépôt du Budget 2014-2015, est offerte afin d'appuyer la réalisation de projets porteurs pour l'avenir de la métropole. La nouvelle a été accueillie avec enthousiasme par l'équipe de direction du sanctuaire.

« Compte tenu de l'importance de cette institution dans le développement économique de la ville de Montréal, mentionne le ministre des Finances, M. Carlos Leitão, au sujet de l'Oratoire, le gouvernement confirme qu'il investira jusqu'à concurrence de 26,4 millions de dollars dans ce projet qui nécessitera des investissements totaux de près de 80 millions de dollars ». L'Oratoire Saint-Joseph s'engage, avec l'appui de sa Fondation, à amasser le tiers des investissements. La Ville de Montréal ainsi que le gouvernement fédéral seront interpellés pour compléter le financement.

Le projet d'envergure mis en oeuvre en 2002 par l'Oratoire Saint-Joseph prévoit notamment la construction de nouveaux pavillons d'accueil et de services, la reconfiguration de l'axe sacré ainsi que la création d'un centre d'observation dans le dôme de la basilique. Ces nouvelles infrastructures permettront de développer le plein potentiel touristique du lieu dans un cadre plus fonctionnel pour ses deux millions de visiteurs annuels.

Rappelons que depuis plus de dix ans, des restaurations et des rénovations majeures ont été apportées au site et à ses édifices. Le sanctuaire est également plus accessible grâce à des escaliers mécaniques supplémentaires, l'ajout de deux ascenseurs et une nouvelle voie d'accès à la montagne.

La réalisation de la prochaine phase de ce grand projet d'aménagement pourrait bien être amorcée ou même complétée pour les célébrations du 375e anniversaire de la ville de Montréal, en 2017. Tout un souhait ! Tout un cadeau !

Nathalie Dumas

Des occasions de rencontre

Exposition au Musée de l'Oratoire

Dom Bellot maître d'œuvre de saint Joseph
jusqu'au 13 octobre 2014

Concerts à l'orgue Beckerath de la basilique

Les dimanches à 15 h 30
Les Grands romantiques
jusqu'au 21 septembre.
Bach et ses maîtres
du 5 octobre au 23 novembre.

Journées de la culture

- **Découvrez l'orgue Beckerath** de l'Oratoire Saint-Joseph avec Vincent Boucher, organiste
  Le samedi 27 septembre de 13 h 30 à 16 h.
- **Ateliers de carillon** par Andrée-Anne Doane, carilloniste de l'Oratoire.
  Le dimanche 28 septembre de 10 h à 14 h.
- Visite guidée de l'exposition ***Dom Bellot, maître d'œuvre de saint Joseph***, avec Chantal Turbide, conservatrice du Musée de l'Oratoire et commissaire de l'exposition.
  Le dimanche 28 septembre à 13 h 30.

Entrée gratuite au musée ce dimanche.
Toutes les activités des Journées de la culture sont gratuites.

• • •

Consultez notre site Internet pour connaitre notre programmation complète
www.saint-joseph.org

L'ORATOIRE
Saint-Joseph du Mont-Royal

Saint Jean-Paul II à l'Oratoire

En prélude à la visite historique du pape Jean-Paul II à l'Oratoire Saint-Joseph, le 11 septembre 1984, la revue *L'Oratoire* publiait ce message d'accueil du recteur : « Quel bonheur et quelle joie que votre pèlerinage en ce lieu ! Bienvenue au Mont-Royal, bienvenue en cette capitale mondiale de la dévotion à saint Joseph ! ». (*L'Oratoire*, septembre 1984)

Le Saint-Père s'est d'abord arrêté à la crypte y prier saint Joseph puis au tombeau du frère André. Il s'est agenouillé devant « l'humble, pauvre, serviteur de Dieu » qu'il avait déclaré bienheureux deux ans auparavant. Dans la prière qu'il lui adresse, il mentionne : « que par toi et par saint Joseph, Dieu continue à répandre ses bienfaits ».

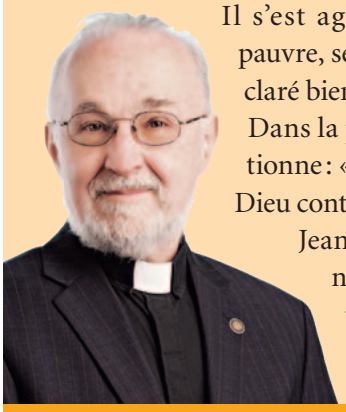

Jean-Paul II a poursuivi son pèlerinage à l'Oratoire par une rencontre avec les prêtres et les diacres du Québec rassemblés dans la basilique. Il termine son allocution en soulignant : « Tous ici, dans cet Oratoire où tant de grâces ont été obtenues, nous demandons l'intercession de saint Joseph. Il a eu aux côtés de Jésus et de Marie un rôle humble, un rôle de serviteur continuellement dans l'intimité avec le fils de Dieu. »

J'aurais le goût de suggérer une modification à saint Jean-Paul II… Plutôt que de dire : « ce lieu où tant de grâces ont été obtenues », il faudrait affirmer : « ce lieu où tant de grâces sont obtenues ». Oui, chaque jour des pèlerins nous confient des faveurs obtenues par l'intercession de saint frère André, celui par qui « Dieu continue à répandre ses bienfaits » !

Ce grand lieu de dévotion, fruit de la foi et de l'engagement du frère André, continue à rendre présent à tous les visiteurs ce Dieu d'amour qui nous invite à sa rencontre.

Père Claude Grou c.s.c., recteur

Un trésor de famille

« Dieu est partout dans sa création et en particulier dans le cœur humain. Il y a si peu de distance entre le ciel et la terre que Dieu nous entend toujours. Rien qu'un voile nous sépare du bon Dieu. » Cette parole attribuée à saint frère André nous révèle un Dieu aimant, toujours prêt à la rencontre... À une époque où plusieurs chrétiens se faisaient de Dieu une image d'un souverain distant ou autoritaire, le religieux le présentait déjà comme un père proche de nous.

Le frère André a poursuivi cet idéal chrétien d'aimer et d'aider son prochain. Comment allait-il à la rencontre de l'autre ? L'un de ses bons amis, Joseph Pichette, a laissé ce témoignage : « Il recevait tous ceux qui venaient à l'Oratoire, il les écoutait, leur conseillait dans certains cas de souffrir pour le Christ souffrant – comme je l'ai entendu dire souvent à des religieux et religieuses – les renvoyait tous guéris ou consolés et encouragés. Il sympathisait avec les gens qui étaient dans l'épreuve. Il lui arrivait de verser des larmes avec ceux qui pleuraient. »

Aujourd'hui encore, saint frère André nous éveille au souci des personnes démunies et exclues ; au grand respect de tous ceux et celles ayant des croyances et des traditions religieuses différentes des nôtres ; à la recherche d'une collaboration toujours plus étroite et respectueuse au sein de l'Église.

Homme de foi et de prière, homme d'accueil et de compassion, bâtisseur et rassembleur, à travers sa vie et ses œuvres, notre ami frère André nous lègue un héritage spirituel et des valeurs humaines qu'il nous appartient de transmettre à notre société et aux générations futures. Ce trésor est dans nos mains.

Père Mario Lachapelle c.s.c., directeur, les Associés du frère André

La rente viagère de bienfaisance.... Les fruits de votre générosité

Au cours des derniers mois, j'ai rencontré Monsieur Lauzon, âgé de 76 ans. Fièrement, il m'expliquait vouloir faire un don substantiel à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal afin de soutenir cette œuvre qui lui tient tant à cœur. La rente viagère de bienfaisance l'intéressait mais il voulait en savoir plus.

Il me prévient : « Cela va être long parce que j'ai beaucoup de questions ! ». « Aucun problème, lui dis-je, je suis là pour ça ». Monsieur Lauzon a accepté que je vous en fasse part dans ce bulletin afin que d'autres personnes puissent bénéficier de son expérience.

Monsieur Lauzon – Est-ce vrai qu'il est plus avantageux de prendre une rente viagère de bienfaisance lorsqu'on est âgé de plus de 80 ans ?

Claudia Côté – Il est vrai que plus un donateur est âgé, plus les taux offerts seront élevés (voir le tableau ci-dessous). Cependant…

Tableau 1
Taux actuellement en vigueur*

Âge	Femme	Homme
65 ans	4,80 %	5,5 %
75 ans	6,75 %	7,5 %
80 ans	8 %	9 %
85 ans	9,75 %	10 %

* Les taux peuvent variés selon le moment où l'on contracte la rente

CC – Il est faux d'affirmer que cela est moins avantageux lorsqu'on est plus jeune. Pourquoi ? Parce que vous devez considérer les revenus attendus pendant la vie entière et non seulement les revenus annuels.

Ainsi, avec une espérance de vie de 17,2 années, un homme âgé de 65 ans qui investit une somme de 75 000 $ dans une rente viagère de bienfaisance recevra annuellement 4 125 $ (5,5 % de 75 000 $, en se référant au tableau 1) et peut espérer recevoir, selon son espérance de vie, 70 950 $ (4 125 $ x 17,2 années). Alors qu'un homme âgé de 80 ans (espérance de vie de 8 ans), qui recevrait pour la même somme, une rente annuelle de 6 750 $ (9 % de 75 000 $, en se référant au tableau 1) peut s'attendre à recevoir 54 000 $ pendant sa vie (6 750 $ x 8 années). [Conformément aux règles fiscales en vigueur, ce calcul est fait en fonction de la table d'espérance de vie de 1971].

Il est important de comprendre que l'Oratoire versera la rente annuelle pendant la vie entière du crédirentier.

ML – Est-ce que ma rente viagère de bienfaisance sera imposable ?

CC – Dans votre cas, votre rente viagère ne sera pas imposable. Par contre, si nous reprenons l'exemple d'un homme de 65 ans (voir ci-dessus), la portion imposable de sa rente annuelle de 4 125 $ serait de 636,63 $ seulement. La portion imposable est calculée en fonction de l'espérance de vie.

ML – Est-il plus avantageux de laisser mon capital dans un certificat de dépôt ou de l'investir dans une rente viagère de bienfaisance ?

CC – Si nous examinons votre situation, votre placement de 75 000 $ en certificat de dépôt, vous procure un rendement de 2 %. Comme vous avez 76 ans, voici un tableau comparatif.

Tableau 2
Comparaison entre le rendement du certificat de dépôt et de la rente de bienfaisance selon l'exemple d'un donateur âgé de 76 ans

	Certificat de dépôt	Rente de bienfaisance
Capital initial	75 000 $	75 000 $
Taux versé	2 %	7,5 %
Revenu annuel avant impôts	1 500 $	(à vie) 5 625 $
Partie imposable du revenu	1 500 $	0 $
Impôts à payer (hypothèse à 40 %)	600 $	0 $
Revenu annuel après impôts	900 $	5 625 $
Reçu d'impôts, l'année du don	0	15 000 $
Crédits d'impôts (résident québécois, crédits combinés fédéral et provincial)	0	7 201,62 $

CC – Il ne faut pas oublier cependant que, contrairement à un placement dans une institution financière, le capital est cédé de manière irrévocable lors de la confection de la rente de bienfaisance. En contrepartie, l'Oratoire Saint-Joseph s'engage à vous verser toute votre vie la rente annuelle et vous n'avez plus à vous préoccuper des fluctuations du marché et du renouvellement de vos placements.

ML – Est-ce vrai que nous avons trois ans pour utiliser le reçu pour don ?

CC – Encore mieux M. Lauzon, vous avez cinq ans pour le faire. M. Lauzon, vous pouvez l'utiliser l'année du don ou le reporter en totalité ou en partie, dans les cinq années subséquentes, selon ce qui est le plus avantageux pour vous.

ML – J'ai entendu aux nouvelles, lors de l'annonce du dernier Budget fédéral, qu'il y avait un crédit d'impôt supplémentaire. Ai-je bien compris et comment est-il calculé ?

CC – Effectivement, dans le Budget 2013, le gouvernement fédéral a instauré un supplément temporaire au crédit d'impôt : le super crédit pour premier don de bienfaisance (SCPD). Ce super crédit d'impôts de 25 % pour premier don vient s'ajouter aux autres crédits d'impôts déjà en place.

ML – Quels sont les critères pour avoir droit au super crédit premier don (SCPD) ?

CC – Le don doit avoir été fait en argent après le mois de mars 2013 et vous avez jusqu'en 2017 pour le demander. Aucune demande de crédits pour don ne doit avoir été faite par vous, ni votre conjoint ou conjointe au cours des cinq années précédentes. Et, le montant admissible du don ne peut dépasser 1 000 $. Donc, dans votre cas, à votre crédit d'impôts pour don de 7 201,62 $ (voir tableau 2), viendrait s'ajouter un super crédit d'impôts pour premier don de 250 $ (25 % x 1 000 $) pour un total de 7 451,62 $.

ML – Merci Me Côté, je suis très heureux de ma rencontre. Je crois maintenant que la rente viagère me convient parfaitement. En optant pour la rente de bienfaisance plutôt que le certificat de dépôt, je n'aurai plus à me préoccuper du renouvellement de ce placement, ni des soucis de fluctuations du marché. Ma rente ne sera pas imposable et je ferai des économies d'impôts pendant plusieurs années. Mais, plus important encore, je contribuerai à l'œuvre qui me tient tant à cœur et ce, sans être privé du rendement de mon capital cédé.

CC – Bien résumé, M. Lauzon ! Merci de votre confiance et de votre soutien.

Pour en connaître davantage, vous pouvez communiquer avec moi et ce, en toute confidentialité et sans engagement de votre part.

Claudia Côté, B.A., LL.L.
Avocate et conseillère juridique
Directrice, Programme des dons planifiés
514 733-8211 poste 2523
ou (sans frais) 1 877 672-8647
ccote@osj.qc.ca

Suivez-moi sur le web pour d'autres capsules *Dons planifiés* à l'adresse suivante : **CotcClaudia.blogspot.com**

Consultez notre site internet au **www.saint-joseph.org/fr/votre-soutien/dons**

Saint Joseph et saint André m'ont porté secours

Je suis un prêtre orthodoxe de l'Archidiocèse du Canada. C'est mon amour sincère envers saint André et saint Joseph qui m'incite à écrire ce témoignage.

Je suis convaincu d'avoir bénéficié à deux reprises d'un soulagement miraculeux, à la suite de prières adressées à saint André et à saint Joseph. Je souffre d'algie vasculaire de la face depuis 1993. Les épisodes sont cycliques, à tous les 18 mois, et une fois déclenchés, ceux-ci durent de 6 à 8 semaines, accompagnés de maux de tête extrêmement douloureux, deux à trois fois par jour.

Il n'existe aucun traitement curatif pour cette maladie mais certains médicaments permettent de soulager les maux de tête, un à la fois, et de gérer la douleur en cours d'épisode. Depuis des années, les neurologues me prodiguent injections, traitements aux stéroïdes, thérapies d'oxygène, mais je n'ai jamais ressenti de soulagement aussi rapide et total que lorsque j'ai prié au tombeau de saint frère André.

Jusqu'en avril 2012, moment où j'ai obtenu ma résidence permanente au Canada, je n'avais ni assurance-maladie, ni médecin et peu de moyens pour me procurer les injections qui peuvent coûter jusqu'à 100 $ par jour. (J'avais bien un neurologue et une assurance aux États-Unis mais la couverture s'arrêtait à la frontière.)

Quand je suis redevenu souffrant en juin 2011, j'ai eu très peur et ma foi a été mise à l'épreuve. Désespéré, je suis allé prier au tombeau de saint André. Deux jours plus tard, j'ai remarqué que mes maux de tête avaient complètement disparu ! L'épisode d'algie vasculaire de la face n'avait duré que deux semaines ! Je rends grâce à Dieu et j'ai une profonde reconnaissance envers saint Joseph et saint frère André.

Deux fois plutôt qu'une !

Être soulagé une fois c'est formidable ; deux fois, c'est fantastique ! Quand mes souffrances se sont manifestées de nouveau selon leur cycle habituel de 18 mois, le 27 décembre 2012, saint Joseph et saint frère André m'ont de nouveau porté secours.

Après 13 jours d'incessants maux de tête et de prise de médicaments et d'injections, je suis monté à l'Oratoire, au tombeau de saint frère André. J'ai prié afin qu'une trêve de souffrances me soit accordée comme celle obtenue 18 mois plus tôt. Le 14 janvier, je me suis éveillé sans aucune douleur. Seule subsistait une sensibilité à la lumière qui s'est estompée graduellement. Au cours des jours et des semaines qui ont suivi, je me demandais si l'algie était bel et bien disparue. Et ce fût le cas ! Dieu soit loué !

C'est la deuxième fois que je ressentais un soulagement complet, et disons miraculeux, de ces maux de tête monstres, sans avoir recours à l'arsenal de la médecine. Pendant vingt ans, ma douleur a été gérée de manière scientifique sans jamais être complètement soulagée. Toutefois, je peux aujourd'hui affirmer avec reconnaissance qu'à deux reprises, les souffrances de l'algie vasculaire de la face m'ont été épargnées et ce, non par la médecine mais bien par la grâce du Seigneur et l'intercession de saint frère André et de saint Joseph ! Béni soit Dieu !

Témoignage du
Rév. Andrew J. Anderson
Prêtre rattaché à la paroisse
St. Gregory of Nyssa Orthodox Mission
de Kingston, Ontario

Ce témoignage reçu le 4 février 2014 a été traduit de l'anglais et abrégé pour les besoins de notre publication.

Une prestigieuse bourse décernée à Andrée-Anne Doane

Andrée-Anne Doane, carilloniste de l'Oratoire Saint-Joseph, a reçu la prestigieuse bourse « Ronald Barnes Memorial Scholarship », décernée par la Guilde des carillonneurs d'Amérique du Nord lors du congrès annuel de l'association tenu en juin dernier, à Denver, au Colorado. Cette bourse servira à la création d'un catalogue des œuvres de M. Émilien Allard, artiste de renommée mondiale et compositeur prolifique, titulaire du carillon de l'Oratoire de 1956 à 1975. Madame Doane travaillera à rechercher les compositions publiées et non-publiées signées Allard; à les analyser et à les répertorier. « Émilien Allard est un grand nom de l'art campanaire. L'intérêt de ce projet est de connaître tout ce qu'il a fait et de le rendre disponible à travers la guilde », précise la musicienne titulaire du carillon de l'Oratoire depuis 2009. Cet honneur attribué à notre carilloniste rejaillit sur le sanctuaire du Mont-Royal et sur son carillon : « Un des plus beaux carillons au monde au point de vue sonorité », mentionnait Émilien Allard en 1956. Félicitations à Andrée-Anne Doane et que le travail soit fructueux !

Un don in memoriam

Un don à la mémoire d'un être cher est une façon privilégiée d'exprimer votre sympathie.

Faites parvenir votre don ou renseignez-vous !

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal
3800, chemin Queen Mary
Montréal (Québec) H3V 1H6
514 733-8211

Nos dépliants sont aussi disponibles dans plusieurs salons funéraires. Faites-en la demande !

Avis important

Veuillez noter qu'afin de diminuer les coûts postaux de plus en plus élevés, l'Oratoire Saint-Joseph n'enverra plus automatiquement d'accusés de réception pour les sommes reçues par courrier. Une fois par année, un reçu pour fins d'impôt sera expédié automatiquement pour tout don cumulatif, supérieur ou égal à vingt dollars (20 $).

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre soutien indéfectible à l'œuvre de saint frère André. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat de l'Oratoire : **514 733-8211**.